

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2018

---

DROITS DES CONSOMMATEURS DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE - (N° 1054)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 30

présenté par  
M. Cordier

à l'amendement n° 16 de Mme Le Meur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 121-34 »

la référence :

« L. 223-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique.